République Française
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

COMMUNE DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
ARRETE DU MAIRE

OBJET : Fermeture du parking communal, salle polyvalente 7 rue des Coteaux du Vexin à Follainville Dennemont pendant les travaux de suppression d'une haie en fonds de parking,

Nous, Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, 2213-1 et L 2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,
Vu l'arrêté n° 82-213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Considérant la commande passée à l'entreprise Baptiste le Paysagiste le 18/04/2026 en vue de supprimer côté parking une très grande haie d'une largeur pouvant aller jusqu'à 5 mètres.
Vu les lieux,
Considérant d'une part, que pour ladite intervention, il y a nécessité de fermer le parking Communal, salle polyvalente 7 rue des Coteaux du Vexin.

ARRETONS

Du VENDREDI 16 OCTOBRE 2026 à 8h
au VENDREDI 23 OCTOBRE 2026 à 18h

Article 1 – Le fond du parking « salle polyvalente » sur une profondeur de 10 mètres sera fermé au stationnement ainsi qu'aux piétons

Article 2 - il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Limay,
- Messieurs les Chefs des Corps des Sapeurs-Pompiers de Mantes-la-Jolie et Limay,
- L'entreprise Baptiste le Paysagiste, chargée des travaux,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Cet arrêté sera porté à la connaissance des riverains et usagers par voie d'affichage, par lettre distribuée et publication sur le site internet de la commune.

Fait à Follainville-Dennemont, le 14 octobre 2026

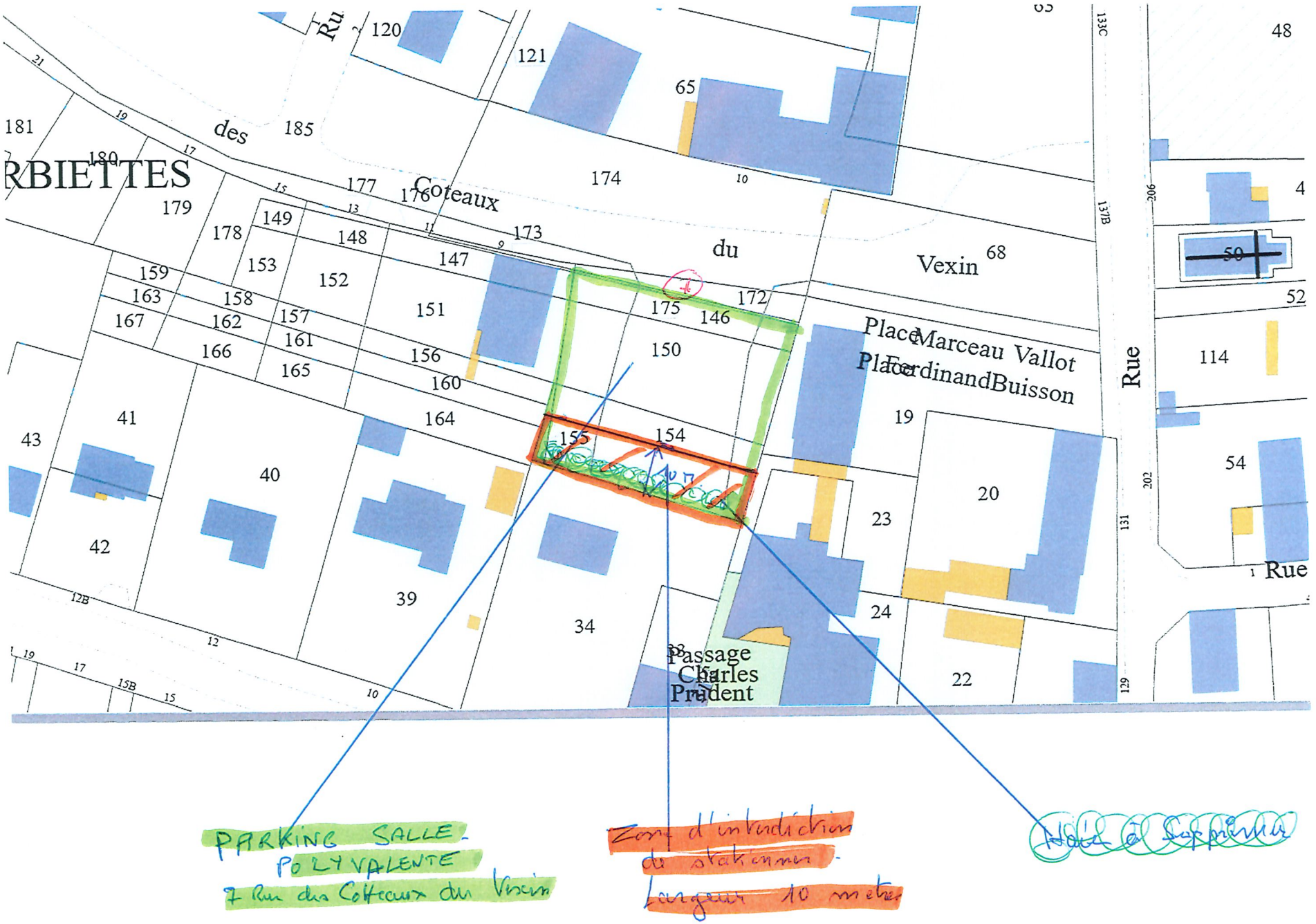
Le Maire,

MAIRIE de FOLLAINVILLE-DENNEMONT Yvelines

Samuel BOUREILLE

Affiché le : 14/10/2026

Mairie de Follainville-Dennemont
2, Place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. : 01 34 77 25 02 - Fax : 01 34 78 53 85 - mairie@follainville-dennemont.fr


RBIETTES
des
Coteaux
du
Vexin
Place Marceau Vallot
Place Ferdinand Buisson
Rue
Passage Charles Prudent
Rue
PARKING SALLE POLYVALENTE
7 Rue des Coteaux du Vexin
Zone d'interdiction de stationner
Longueur 10 mètres
Accès à supprimer